

Agroécologie Parcs

Éditorial

n°11 - juillet 2021



Eric Provost
président de la commission
marque de la FPNRF



Guislain Cambier
président de la commission
agriculture et alimentation
de la FPNRF

La marque *Valeurs Parc naturel régional* affermit son référentiel agricole

La demande sociétale, en matière de système de production, d'accès à une alimentation saine, de qualité et de proximité est aujourd'hui renforcée.

La marque *Valeurs Parc naturel régional* a des critères d'exigences proches de certains labels comme l'agriculture biologique ou la haute valeur environnementale. En apportant une dimension territoriale et les valeurs des Parcs, la marque donne une perspective plus large au produit et traduit au travers de celui-ci un mode de vie incarné par le slogan *Une autre vie s'invente ici*. En achetant un produit marqué, le consommateur est sûr de contribuer au développement durable d'un territoire qui a reçu un label d'excellence. La marque, outil de reconnaissance de pratiques durables, aide aussi ses bénéficiaires à progresser. Elle doit être suffisamment souple pour permettre à de nombreux producteurs locaux d'y accéder et de s'améliorer mais doit être aussi suffisamment exigeante pour répondre aux attentes des consommateurs et aux enjeux du territoire. C'est pourquoi nous avons décidé en 2020 de remettre à plat notre référentiel agricole commun en renforçant et en précisant mieux les exigences environnementales et de bien-être animal. Ce travail s'est appuyé sur le réseau des 56 Parcs afin de trouver le juste curseur commun d'exigences, et permettre d'exprimer les spécificités locales en fonction des territoires.

Dossier

LE RÉFÉRENTIEL AGRICOLE DE LA MARQUE VALEURS PARC NATUREL REGIONAL ÉVOLUE À PARTIR DE 2021

Une marque collective fondée sur 3 valeurs



Engagés ensemble
pour le respect de la nature
l'épanouissement de l'Homme
et l'économie locale
NOS VALEURS SONT VOS VALEURS

Trois catégories de produits / services peuvent être marqués : production agricole, artisanat, activités touristiques ou pédagogiques. La marque *Valeurs Parc* reconnaît l'engagement des entreprises bénéficiaires des Parcs dans 3 valeurs : l'ancrage territorial, la préservation des patrimoines naturels et culturels et la dimension humaine et sociale.

Les produits agricoles marqués *Valeurs Parc* associent à la fois une production locale, des pratiques respectueuses de l'environnement et plus largement les patrimoines,



© PNR Monts d'Ardèche - Le grand pique-nique des Parcs : une occasion de faire connaître les produits et producteurs marqués

le respect du bien-être animal et l'engagement dans une démarche de solidarité souvent dans le cadre de démarches collectives de filières. Les bénéficiaires s'engagent également sur les 5 ans de la convention à être ambassadeurs du Parc et de ses valeurs ; ils participent

ainsi à les partager avec les consommateurs. C'est une marque unique et commune à tous les Parcs qui permet de différencier des produits répondant à un cahier des charges rigoureux. Ce référentiel commun actuel a été rédigé en 2017 suite à un travail complet de refonte de la marque liée à la nouvelle identité graphique. Les critères de la marque fondés sur un socle arrêté de critères peuvent faire l'objet par chaque Parc de personnalisations plus exigeantes en fonction du contexte territorial. Ces personnalisations se construisent avec les bénéficiaires potentiels. Des marges de progrès peuvent également être proposées. La convention d'utilisation de la marque est validée par une commission du Parc après l'avoir été en commission nationale (après demande possible d'ajustements). C'est donc un processus de construction collective locale avec mise en cohérence au plan national.

À ce jour, la marque valorise l'engagement de plus de 2100 bénéficiaires tous produits et services confondus dont 650 dans le domaine agricole. Différentes filières et types de production sont représentés : la viande bovine, de porc ou de volailles, les produits laitiers, les fruits et légumes, les farines et pains, les produits de la pisciculture et de la mer, l'héliculture, les vins, cidres et bières ou encore d'autres produits transformés fabriqués à base de produits marqués. De nouveaux produits sont régulièrement proposés et font l'objet d'un travail collectif pour intégrer de nouvelles spécificités au cahier des charges. Le référentiel cadre comporte des critères « entreprises » puis des critères « produit » mutualisés au niveau agricole avec des compléments par grands types de produits voire par produit si nécessaire.

Une évolution pour une meilleure lisibilité et une réponse aux attentes sociétales

Après 4 ans d'existence du référentiel, la commission marque a exprimé sa volonté de renforcer le volet agricole de ce référentiel notamment sur la prise en compte de la biodiversité et du bien-être animal. L'objectif était de répondre davantage aux attentes sociétales et d'apporter une meilleure lisibilité à la marque. Les Parcs sont des territoires d'innovation et de transition, ce nouveau référentiel reflète les évolutions des pratiques agricoles à l'œuvre dans les Parcs et l'agriculture que nous défendons et souhaitons.

Méthodologie de construction du nouveau référentiel

Ce travail sur l'évolution du référentiel agricole de la marque *Valeurs Parc* a débuté en juin 2020 et s'est appuyé sur le travail de deux stagiaires à la Fédération qui se sont succédé. Les nouveaux critères ont été élaborés en concertation avec les chargés de missions des Parcs puisque 12 ateliers thématiques ont été organisés entre juillet et novembre 2020 afin que le référentiel soit en phase avec la capacité des Parcs à le mettre en œuvre. La validation politique du référentiel s'est réalisée au sein des commissions concernées (Marque, Agriculture et alimentation, Biodiversité et gestion de l'espace) et est donc le fruit de dialogues entre élus / chargés de mission des Parcs / membres de la Fédération. Ce travail a permis de rappeler et de confirmer les valeurs et principes que la marque souhaite porter.

Les principes généraux de la marque *Valeurs Parc* en agriculture :

► Un outil d'accompagnement pour accélérer la transition agroécologique

Ce qui différencie cette marque de certifications comme AB ou la Haute valeur environnementale, c'est qu'elle est avant tout un outil d'animation, de mise en réseau et d'accompagnement des agriculteurs vers des pratiques plus vertueuses. En effet, l'audit réalisé par le Parc permet aussi d'identifier les marges de progression réalisables par les exploitants. Cette logique a un effet d'entraînement des agriculteurs vers la transition agroécologique.

► Des produits avec un fort ancrage territorial

La marque *Valeurs Parc* est une marque territoriale : les produits marqués sont issus du Parc et élaborés avec les ressources du territoire. Les exploitations ont la majeure partie de leur surface agricole sur le Parc, les produits transformés sont essentiellement composés d'ingrédients marqués et du territoire et les étapes de transformation sont réalisées sur le Parc sauf impossibilité. Ainsi, la marque *Valeurs Parc* est un outil pour développer les filières et l'économie locales en créant de la valeur ajoutée localement. Cependant, des dérogations sont possibles dans le cas de filières débordant du Parc avec des acteurs essentiels se situant hors Parc. Ces dérogations se justifient si ces acteurs ont une incidence positive sur le Parc et sur le développement d'une filière territoriale.

► Une marque qui valorise l'entreprise dans son ensemble

La marque est apposée sur des produits mais le référentiel intègre une cohérence globale au niveau de l'exploitation. Le Parc vérifie que l'exploitation n'est pas en contradiction avec les valeurs des Parcs. En effet, les 20 premiers critères de la marque portent sur l'organisation de l'entreprise et permettent d'assurer que celle-ci est ancrée sur son territoire, que ses pratiques sont respectueuses de l'environnement et que l'entreprise est engagée dans une dimension humaine et sociale.

► Une agriculture qui respecte l'environnement, nos ressources naturelles et les paysages ruraux



© PNR Brière - Des élevages qui respectent l'environnement et l'animal

La marque *Valeurs Parc* garantit des produits issus de pratiques extensives préservant les ressources naturelles. Ainsi, l'élevage est basé sur le pâturage et la valorisation des surfaces en herbe ; les herbivores pâturent pendant

5 mois minimum. Les animaux sont en partie élevés en plein air, les pratiques hors sol et le zéro pâturage sont exclus. Le nouveau référentiel renforce son niveau d'exigence sur l'environnement et notamment sur les phytosanitaires. Le nouveau critère sur les phytosanitaires tend vers les exigences du cahier des charges de l'Agriculture Biologique. Des critères sur la gestion de l'eau, la fertilisation, la préservation des sols et la prise en compte de la biodiversité ont également été renforcés.

► **Une marque qui prend en compte le bien-être des animaux**

Le bien-être animal est un point important où nous avons souhaité progresser. Il est en effet primordial pour les Parcs de promouvoir les pratiques assurant des conditions de vie respectueuses et adaptées aux besoins des animaux. L'accès au plein air est la norme, les bâtiments sont aménagés pour être confortables et les mutilations animales sont questionnées et réalisées de façon à prendre en charge la souffrance de l'animal.

Exemple de nouveaux critères

Ci-contre quelques éléments importants du nouveau référentiel.

► **Environnement**

- Fertilisation : limitation de la fertilisation minérale des prairies, épandage de boues de stations d'épuration interdite, taux de chargement limité...
- Phytosanitaires : interdiction des produits classés comme CMR (cancérogènes, mutagène ou toxiques pour la reproduction), toxiques ou perturbateurs endocriniens, interdiction des produits phytosanitaires sur les infrastructures agroécologiques et sur les surfaces fourragères, interdiction des désherbants chimiques en viticulture...
- Gestion de l'eau : utilisation de l'eau sur l'exploitation raisonnée et optimisée, favoriser les pratiques permettant de limiter les prélèvements sur le milieu.
- Préservation des sols : mise en place de couverts hivernaux, enherbement inter-rang, diversité culturelle, maintien des prairies naturelles...
- Biodiversité : diversité culturelle, maintien des prairies naturelles, maintien et entretien des infrastructures agroécologiques, gestion durable des haies ...



© PNR Alpilles - Encourager les pratiques alternatives aux pesticides. Traitement des oliviers à l'argile

► **Élevage et bien-être animal**

- Confort des bâtiments et des aires extérieures : limitation des caillebotis, aires de couchage confortables, lumière naturelle dans les bâtiments, accès à l'eau en libre-service, parcours arborés...
- Mutilations : pratiques de mutilations à vif interdites
- Pas d'isolement des veaux plus de deux semaines

Ce nouveau référentiel sera actualisé lors des renouvellements de conventions avec les bénéficiaires. Un temps d'échange est prévu en amont avec eux afin d'anticiper les modifications du référentiel. La marque sera également amenée à évoluer les prochaines années afin de s'adapter aux évolutions des pratiques agricoles. Cette évolution sera donc progressive et continue afin d'entraîner les exploitations et les territoires vers une transition durable.

ENTRETIEN AVEC ÉRIC ET VALÉRIE SIL, ÉLEVEURS BÉNÉFICIAIRES DE LA MARQUE DANS LE PARC DU GÂTINAIS

🕒 « *Il ne s'agit pas d'une démarche commerciale, mais plutôt de montrer qu'on vit avec le terroir de la région.* »



© page Facebook «La ferme de Beaumont» © Marie-Lys Hagenmüller

Éric et Valérie Sil se sont installés en 2001 sur la ferme de Beaumont, située dans les plaines essonniennes du Parc du Gâtinais. S'étendant sur 5 ha et demi de surface agricole utile et 5 ha de forêts, leur exploitation comprend trois ateliers : élevages ovin viande et porcin, pension pour chevaux. Les produits des élevages porcins et ovins bénéficient de la marque *Valeurs Parc naturel régional* depuis 2019. Leur production, complètement dans l'esprit de la marque et du nouveau référentiel, n'aura aucune difficulté à répondre aux évolutions de celui-ci.

Partis de 10 agnelles en 2000, Éric et Valérie Sil prennent aujourd'hui soin d'un troupeau de moutons de 200 mères et engraisent chaque année une trentaine de porcs. Agriculteurs atypiques, dans une région où l'élevage a disparu depuis longtemps au profit des grandes cultures, ils ont fait le pari de l'élevage itinérant en diversifiant les terres de pâturage de leurs brebis, qui sont rarement à la ferme-même.

► **Être berger itinérant, qu'est-ce que cela signifie ?**

Malgré leur 5 ha de SAU, le couple Sil parvient à faire circuler leur troupeau d'ovins sur un parcours d'à peu près 110 ha, grâce à des partenariats avec différents acteurs.

Du 1^{er} octobre à mai, les moutons pâturent sur les parcelles d'un céréaliculteur bio d'une commune voisine. À partir de la mi-mai jusqu'à la fin septembre, ils quittent les terres de grandes cultures pour s'installer sur des espaces divers du département : zones humides, boisées, espaces naturels sensibles, ... « *Il y a 3 ans, on a obtenu un appel d'offre avec*

le Conseil départemental de l'Essonne pour l'entretien de ses Espaces Naturels Sensibles. On travaille aussi avec une association, ProNatura, qui est propriétaire de sites Natura 2000. Un contrat a également été signé avec le SIARCE [Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivière et du Cycle de l'Eau]. »

C'est un système donnant-donnant, qui rend possible la coopération intra-territoriale via l'éco-pâturage :

« Ça nous permet de nourrir les brebis, et en plus comme ce sont des sites à enjeux environnementaux botaniques ou entomologiques, on est rémunéré pour la prestation au niveau de la biodiversité. ». Pour ce qui est du partenariat avec le céréalier en bio, Éric Sil ajoute « J'ai une convention avec H. Sergent : l'élevage doit être mené suivant les règles de l'agriculture bio, et il est spécifié que c'est du gagnant-gagnant, il n'y a aucune clause financière. Les brebis nettoient ses champs, apportent la fumure et en contrepartie ça nourrit mes brebis. »



© Marie-Lys Hagenmüller

► Pâturage tournant et plein-air intégral, gages du bien-être animal

Sur leurs 110 ha de parcours, Éric et Valérie Sil ont recours au pâturage tournant, un système de gestion où les temps de présence des animaux sur les parcelles sont très courts. L'augmentation du nombre de parcelles pâturées permet d'éviter le surpâturage, et ainsi de ne pas pénaliser la repousse des plantes. « Nos ovins ont accès à une alimentation variée et de qualité : à la fois des couverts de cultures, des zones humides, des petits ligneux, C'est une source d'oligo-éléments très diversifiés. Nous avons également un meilleur contrôle du parasitisme... ». Globalement, depuis qu'ils sont passés en plein-air intégral, ils remarquent que les moutons sont en meilleure santé, et que l'agnelage se déroule plus facilement à l'extérieur qu'en bâtiment : « Ça fait longtemps qu'on n'a pas eu besoin d'utiliser des antibiotiques pour soigner les animaux, et on a moins de problèmes d'abandon des petits. » En outre, leur troupeau de brebis est issu d'une sélection de 20 ans pour obtenir des races rustiques et dont l'immunité naturelle a été renforcée.

Du côté de l'atelier d'élevage de porcs, présent sur les parcelles de la ferme et en plein-air intégral, on trouve de drôles de petites cabanes, sortes de yourtes en bois et métal : « Entre le toit et la bâche, on rajoute la laine issue de la tonte des moutons pour l'isolation ». Éric Sil note qu'ils sont quasiment les seuls éleveurs de porcs bio en plein air-intégral de la région Île-de-France, alors que la production ne suit pas la demande.

► « Un laboratoire de R&D »

Depuis deux ans, la ferme est partenaire du projet POSCIF (Pâturage Ovin en Système Céréalié en Île-de-France), projet piloté par l'association Agrofile. Agrofile et le CIIRPO (Centre Interrégional d'Information et de Recherche en Production Ovine) monitorent à la fois le troupeau ovin et les parcelles pâturées, afin d'étudier les bénéfices de l'introduction d'ovins dans les exploitations céréalières. Une attention particulière est portée sur le contrôle des adventices par les ovins, leur impact sur des maladies comme la fusariose, le parasitisme des brebis, leurs boiteries et l'humidité de la laine.



© Marie-Lys Hagenmüller

D'autre part, Éric et Valérie se sont engagés début 2020 dans un projet d'agroforesterie porté par leur partenaire Agrofile et financé par le Parc du Gâtinais. Début mars, 84 fruitiers ont été plantés sur 2 ha de prés : pommiers, cerisiers, abricotiers, poiriers, pruniers seront à même de donner leurs fruits d'ici 5 ans. En parallèle, les parcelles ont été enrichies de plusieurs centaines de mètres de haies composées d'essences locales, anciennes. « L'objectif est de recréer de la biodiversité, en se rapprochant des pratiques de l'agroforesterie... ». Des tests vont également être menés sur la nouvelle parcelle de pré-verger pour tenter de cultiver des variétés de blés anciens en association avec des légumineuses. En référence à ces différents projets dont la ferme de Beaumont se fait le terrain d'actions, Éric Sil évoque la volonté d'être un « laboratoire de R&D ».

Agroécologie Parcs

Lettre d'information semestrielle n°11 • juillet 2021

Directeur de la publication : Éric Brua
Rédaction : Marina Dufour, Marine Le Roux
Coordination : France Drugmant
Production graphique : Camille Garnier
Imprimeur : Exaprint
159 rue de Thor, Business Plaza bât 2 - 34000 MONTPELLIER
Dépôt légal juillet 2021 - ISSN 2429 - 6813

Fédération des Parcs naturels régionaux de France
9, rue Christiani - 75018 Paris
Tél. 01 44 90 86 20 - Fax. 01 45 22 70 78
info@parcs-naturels-regionaux.fr

 [fb.com/federationPNR](https://www.facebook.com/federationPNR)  [@FederationPNR](https://twitter.com/FederationPNR)

Avec le soutien financier de :

